



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

Synthèse des recommandations aux Ministres

issues des sessions thématiques

Les recommandations faites par la Conférence aux Ministres et aux gouvernements centraux couvrent six domaines principaux :

1. Les politiques de développement. De ce point de vue la Conférence appelle les gouvernements à agir dans trois directions :
 - a. Encourage l'élaboration de politiques de long terme, sous la forme de plans de développement locaux mettant en relief les initiatives économiques, les programmes d'urbanisation et les programmes garantissant l'accès aux services publics ;
 - b. Développer des politiques monétaires et commerciales qui encouragent l'émergence d'activités locales et l'accélération des échanges de proximité, locaux et régionaux ;
 - c. Mettre en place des programmes environnementaux clairement adressés aux différents échelons exécutifs
2. La création de nouveaux outils de planification et de programmation : la Conférence considère que le développement de ces instruments améliorerait grandement l'articulation des politiques, programmes et projets globaux, sectoriels centraux et déconcentrés et locaux. Ces instruments encouragent également la structuration de bonnes pratiques de concertation et de dialogue, fondamentales pour progresser dans la qualité de prestation des services publics.
3. Les politiques financières doivent concrétiser de façon résolue les objectifs de décentralisation organisationnelle et fiscale, mettre en place de réels transferts financiers, des mécanismes de compensation, de mutualisation et de garantie des investissements. La Conférence considère à cet égard que l'accroissement de la taille des marchés des collectivités locales facilitera grandement les mobilisations financières et l'accès aux outils innovants en matière de crédit.
4. Des politiques de gestion locale favorisant l'ouverture, la transparence et la contractualisation sont fortement encouragées : il s'agit de développer les relations contractuelles entre les administrations centrales, les secteurs et les collectivités locales. Les contrats-programmes, les contrats de financement et les contrats de plan sont des instruments particulièrement encouragés.
5. La mise en œuvre des politiques de participation à l'œuvre depuis plus de six ans dans la plupart des pays est jugée insuffisante. La Conférence insiste sur la mise en place, dans tous les pays, de règles assurant la garantie de démarches collectives et démocratiques, sur un pied d'égalité et sur des bases contractuelles. Le dialogue avec la jeunesse et les organisations féminines doit entrer dans ce cadre. Les partenariats opérationnels développant des programmes précis pour éliminer les règles et les pratiques marginalisant ces catégories doivent être définis. Enfin des politiques appropriées de concertation avec les autorités traditionnelles et morales doivent être développées, principalement pour faciliter l'appropriation des héritages culturels, de comportements éthiques et solidaires et de régulation sociale.
6. Enfin les gouvernements devraient mobiliser des capacités humaines et des outils appropriés afin de promouvoir durablement l'économie solidaire, les pratiques de mutualisation des moyens et des risques de la microfinance.